

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2021

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mme BÉGO Anne, M. HAUROGNÉ Ludovic, Mmes GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, M. HAENTJENS Vincent, Mmes MAGRÉ Brigitte, PINIER Marie-Pierre, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MAGNEN Franck, MADIOT Régis, Mmes GARÇON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LOYER Roselyne qui a donné pouvoir à Mme GUILLET Isabelle. M. LE PIOLET Benoît qui a donné pouvoir à Mme GARÇON Bénédicte, M. JACOB Romain qui a donné pouvoir à M. GALUDEC Jean-Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LUCAS Sabrina.

COMPTE RENDU PUBLIÉ LE : le 08 novembre 2021.

2021-06-01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021 - APPROBATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 20 septembre 2021.

2021-06-02 : GROUPEMENT DE COMMANDES DE QUESTEMBERG COMMUNAUTE CONCERNANT LES ACHATS GROUPES EN MATIERE DE TRAVAUX DE VOIRIE – DE FOURNITURE DE PANNEAUX DE POLICE – DE PRESTATION DE CURAGE DE FOSSES ET DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE : ADHESION

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes achats groupés en matière de voirie – projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes membres et Questembert Communauté– marchés de travaux d'entretien de voirie, de fourniture de panneaux de police, de prestations de curage de fossés et de point à temps automatique

Exposé des motifs :

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 16 septembre 2021 (2021 09B n°01) validant la reconduction de groupements de commandes en matière de voirie entre les communes membres et Questembert Communauté,

Il est proposé la passation d'une nouvelle convention de groupement de commandes pour 2022 pour trois types de marchés d'une durée de 3 ans (il est précisé que les marchés resteraient renouvelables annuellement), et le dernier pour une durée d'un an soit :

- un marché de travaux pour l'entretien des voiries communales et communautaires,
- un marché de fourniture de panneaux de signalisation,
- un marché de travaux pour le curage de fossés.
- un marché de point à temps automatique (PATA).

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2022 à 2024) sauf le PATA pour une durée d'un an (2022).

Comme convenu, un état des lieux a été établi auprès des communes afin de définir les besoins (selon estimatif budgétaire des communes sur 3 ans).

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement de toute autre commune membre de Questembert Communauté, après délibération de la commune concernée.

Préalablement à toute nouvelle adhésion, le bureau communautaire devra émettre un avis (respect des seuils au regard de l'analyse des besoins).

Une fois membre du groupement, la commune accepte également l'entrée dans le groupement d'une autre commune membre de la Communauté.

Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles de la Commande Publique, seront pour l'ensemble des opérations :

- * le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant)
- * la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention
- * **par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune** (clauses techniques et financières des marchés : gestion des bons de commandes, factures, des avenants,...)

- **La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement** sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement (*membres désignés par délibération en date du 27 juillet 2020, voir dans projet de convention*). Des membres pourront se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux travaux au sein des communes, technicien CC ...)

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, pour la passation

- **D'un marché de travaux d'entretien de voirie,**
- **D'un marché de fourniture de panneaux de police,**
- **D'un marché de point à temps automatique (PATA) (pour un an)**

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de PLUHERLIN au groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés cités ci-dessus, marchés « accords-cadres » (à bons de commandes) pour achats groupés et travaux, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 sauf pour le marché de point à temps automatique (durée d'un an : 2022) ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

2021-06-03 : TRAVAUX DE VOIRIE : DETERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2022

La commission « voirie » s'est réunie le 11 octobre dernier afin d'étudier les travaux à effectuer concernant la voirie au titre du programme voirie 2022.

Concernant la rénovation de la voirie communale, la commission propose que les voies suivantes soient refaites :

- Entre le Haut Brambien et la Perchette ;
- Du Nénéno vers Questembert ;
- De Bodevrel vers la route de Molac ;

Soit environ 3 kms.

Elle propose par ailleurs qu'une opération d'élagage des arbres, similaire à celles qui ont été effectuées le long des routes communales en 2018 et 2019, soit réalisée pour les chemins communaux. En effet, les agriculteurs font état de difficultés à circuler sur les chemins compte tenu des arbres non élagués qui surplombent ces chemins.

L'entretien des plantations qui bordent les routes, voies et chemins ouverts à la circulation publique est une nécessité pour préserver la commodité de passage et prévenir les chutes d'arbres. A ce titre, les riverains ont l'obligation de procéder à l'élagage des plantations situées à l'aplomb du domaine public routier (articles R116-2 du code de la voirie routière, article D161-24 du code rural et de la pêche et article L2212-2-2 du CGCT).

La règle est donc que chaque propriétaire riverain d'une voie assure à ses frais l'élagage des arbres qui surplombent la route ou le chemin. En cas de non réalisation de ces travaux, le Maire prend un arrêté de mise en demeure et *in fine* peut faire réaliser ces travaux aux frais du propriétaire.

Cependant, cette obligation est compliquée à faire exécuter car les propriétaires sont nombreux et peuvent rencontrer des difficultés pour la réalisation des travaux. Aussi, la commission « voirie » propose que ce soit la commune qui réalise ces travaux à leur place et de prendre en charge leur coût financier.

La commission propose qu'il soit consacré 120 000 € aux travaux sur la voirie au titre de l'année 2022 incluant l'élagage des arbres le long des chemins communaux.

Du curage de fossés sera également à prévoir en 2022 sur diverses routes communales.

Par ailleurs des travaux de point à temps automatiques sont envisagés Route de Kernoguen, à la Métairie de Bodevrel, et à la Ville Boury.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission voirie, et à l'unanimité :

- Décide de réaliser au titre de l'année 2022 les travaux tels que mentionnés ci-dessus pour un montant de 120 000 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021-06-04 : CESSIONS DE PORTIONS DE CHEMINS : DECISIONS DE PRINCIPE SUR LES DEMANDES ET DETERMINATION DES MODALITES PRATIQUES DE CETTE OPERATION

La commission « voirie » s'est réunie le 11 octobre dernier et a examiné les différentes demandes reçues en mairie. Ces dernières sont au nombre de 11 et chacune d'elles a fait l'objet d'un examen.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « voirie », à l'unanimité :

- statut comme suit concernant le principe de la vente de ces portions de chemins :

N° de la demande	DEMANDEURS	LOCALISATION DU CHEMIN	Avis de la commission voirie	Observations et conditions de la commission voirie	Avis de principe du Conseil Municipal (avant enquête publique)
1	M. et Mme RICHARD Michel	14 Pré de l'Alouette	Favorable		Favorable
2	M. et Mme LUCAS Jean	Porte Françoise d'Amboise	Favorable		Favorable
3	M. BOULANGER Michel	Le Gacho	Défavorable	Ce chemin pourrait un jour avoir un usage plus élargi dans l'hypothèse d'une extension du réseau des chemins de randonnée	Défavorable (mais un échange pourrait être envisagé)
4	M. et Mme DORDET	Chez Boissé	Défavorable	Ce chemin pourrait un jour avoir un usage plus élargi dans l'hypothèse d'une extension du réseau des chemins de randonnée	Défavorable
5	Mme LOYER Valérie	La Vieille Ville	Favorable	Peut-être réduire le périmètre pour conserver l'accès du voisin	Favorable avec accès du voisin préservé
6	M. ALLAIRE Mme MC EVOY	Couëdel	Favorable	Chemin inexistant sur le terrain	Favorable
7	Mme MAUGIN et LAMONARCA	Carlevaux	Favorable		Favorable
8	M. ARNAUD Olivier	La Ville Basse	Favorable		Favorable
9	M. BENOIT – Mme GUILLAS	Kerampif	Favorable	Peut-être réduire le périmètre pour conserver l'accès du voisin	Favorable avec accès du voisin préservé
10	M. et Mme EVAIN Yves-Pierre	La Croix aux Chênes	Favorable		Favorable
11	M. et Mme DAEL	La Croix aux Chênes	Favorable		Favorable

Concernant les prix des cessions envisagés, le Conseil Municipal décide qu'un tarif différencié sera adopté selon la situation du terrain comme suit :

- o Chemin situé en zone constructible : 25 € / m² (demandes n°01 et 02) ;
- o Chemin jouxtant une propriété bâtie : 10 € / m² (demandes n°05, 06, 07, 08, 09, 11) ;
- o Chemin situé en zone agricole sans bâti à proximité : 0.40 € / m² (demande n°10) ;
- o L'ensemble des frais relatifs à ces cessions (géomètre, commissaire enquêteur, notaire...) seront à la charge des demandeurs.

Ces propositions seront soumises aux demandeurs, qui accepteront ou non *a priori* ces conditions de cessions. Les propositions acceptées seront ensuite soumises à enquête publique.

Le Conseil Municipal décide enfin :

- De solliciter un commissaire enquêteur pour recueillir l'avis du public quant à ces cessions. A l'issue de cette enquête, le Conseil Municipal se prononcera de façon définitive concernant les cessions envisagées.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mener toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

2021-06-05 : RENOVATION DES VESTIAIRES FOOT – APPROBATION DE L'AVENANT N°01 DU LOT N°05 ISOLATION EXTERIEURE

Les travaux de rénovation des vestiaires foot viennent de débiter et font l'objet de quelques adaptations. A ce titre, il est proposé un avenant au lot n°05 isolation extérieure attribué à Embell Façade. En effet, il a été souhaité que l'isolation par l'extérieur soit réalisée en panneaux de fibres de bois au lieu et place de la laine de roche.

Cette évolution générerait une plus-value de 1 306.88 € HT soit 1 568.26 € TTC pour un montant de marché initial de 14 469.62 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant en plus-value tel que décrit ci-dessus et autorise M. le Maire le signer.

2021-06-06 : ECURIES RIO : UTILISATION DE CES LOCAUX

Les écuries RIO sont actuellement utilisées comme lieu de stockage pour du matériel par l'association sauvegarde du patrimoine. Or, ces locaux sont idéalement placés dans le bourg, propriétés de la Commune et pourraient être valorisés par un usage plus « novateur ». Différents porteurs de projets se sont présentés en mairie et, pour certains d'entre eux, la mise à disposition d'un lieu de type « co-working » serait de nature à les intéresser.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis de principe sur cette éventualité.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, se prononce favorablement quant à l'installation d'un tel projet dans ces locaux. Cependant, en parallèle, une réflexion sera menée afin de trouver une alternative pour le stockage du matériel associatif. Compte tenu de la compétence économique détenue par Questembert Communauté, le Conseil Municipal sollicite officiellement Questembert Communauté afin qu'une réflexion commune soit engagée sur ce sujet.

2021-06-07 : SUBVENTION 2021 ACCORDEE AU COSI – DETERMINATION DE SON MONTANT

Chaque année, le COSI (Comité des Oeuvres Sociales Intercommunales) sollicite une subvention des communes adhérentes. Cette année, comme l'année dernière, la subvention sollicitée est d'un montant de 25 € par agent soit pour les 8 agents de PLUHERLIN la somme de 200 €.

Cela permet au COSI d'organiser un arbre de Noël pour les enfants de moins de 11 ans des agents et de participer à l'achat d'un cadeau pour ceux-ci. Cette subvention permet également l'organisation annuelle d'un repas de fin d'année auquel sont conviés tous les agents des communes adhérentes et leurs conjoints. Cette année, un bon d'achat « gastronomie » de 40 € pour les agents remplace le repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement quant à l'attribution de cette subvention de 200 €.

2021-06-08 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : DETERMINATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT

La Commune de PLUHERLIN participe depuis 2019 au financement du déploiement de la fibre optique sur la Commune en versant une participation à Questembert Communauté. Ces participations doivent faire l'objet d'un amortissement dont la durée est fixée par le Conseil Municipal qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Selon ce barème, les agencements et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie s'amortissent sur 15 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la participation financière aux travaux de déploiement de la fibre optique sur 15 ans.

2021-06-09 : QUESTEMBERTE COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le rapport d'activités 2020 de Questembert Communauté est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il a été transmis en amont à chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2020 de Questembert Communauté.

2021-06-10 : QUESTEMBERTE COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE DECHETS

Le rapport d'activités 2020 du service déchets de Questembert Communauté est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il a été transmis en amont à chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2020 du service déchets de Questembert Communauté.

INFORMATIONS DIVERSES

EAU DU MORBIHAN : PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 RELATIFS AUX COMPETENCES OBLIGATOIRES PRODUCTION ET TRANSPORT DE L'EAU ET DISTRIBUTION DE L'EAU

Comme chaque année, Eau du Morbihan demande que les rapports sur le prix et la qualité du service soient communiqués au Conseil Municipal. Ces rapports concernent l'exercice 2020 et sont consultables dans leur intégralité sur le site www.eaudumorbihan.fr (chemin : télécharger/Rapports d'activités). Les synthèses annuelles ont été communiquées aux membres du Conseil Municipal.

VESTIAIRES FOOT

Le désamiantage va commencer très prochainement. Des travaux spécifiques ont été réalisés par Jean-Luc ROBERT pour permettre la commande de l'éclairage des terrains de foot hors du chantier des vestiaires.

AVENIR DE L'OFFRE MEDICALE SUR LA COMMUNE

Jean-Paul FRÉOUX s'interroge sur ce sujet. A la prochaine réunion du Conseil Municipal, un comité sera constitué pour y réfléchir.

COMPTE-RENDUS DES DELEGUES

Réunion des commissions « vie associative » et « service à la population » :

Nolwenn JAGUT en rend compte. La réunion a débuté par la visite de la parcelle MARQUET. A l'issue des échanges entre les membres de ces deux commissions, il est proposé qu'une rencontre soit organisée directement sur la parcelle au printemps. Cette rencontre sera destinée à toute la population afin de recueillir des idées quant à son devenir.

Par ailleurs, une journée citoyenne sera organisée au printemps, un samedi matin de 9 h 00 à midi. Elle sera suivie d'un buffet. Plusieurs activités seront proposées afin de toucher un public large et varié : entretien du cimetière, nettoyage des chemins, travaux de peinture à l'abribus etc. Un ou deux élus pourraient être « supports » pour chacune des activités proposées.

Réunions du SIAEP de la Région de QUESTEMBERT :

Rémy ONIMUS résume les dernières décisions du SIAEP. Les factures du SIAEP sont dorénavant payables en ligne. Les tarifs pour 2022 ont été réactualisés de manière à faire converger les tarifs historiques des communes vers un tarif unique du SIAEP à l'horizon 2025. Ainsi, la facture d'eau à PLUHERLIN va légèrement baisser en 2022 et la redevance pour l'assainissement collectif va augmenter. La participation pour le raccordement au réseau eaux usées (PFAC) va être de 1 800 € en 2022.

Concernant l'assainissement non collectif, les tarifs sont stables sauf la redevance diagnostic vente qui passe de 120 € à 150 €. La redevance annuelle est de 30 € HT / an. Elle figure sur la facture d'eau. Cela correspond à une visite périodique des installations d'assainissement non collectif qui a lieu une fois tous les 4 ans puis une fois tous les 8 ans ainsi qu'à des prestations téléphoniques de renseignements et de conseils.

Enfin, les Communes de LA VRAIE CROIX, BERRIC et LAUZACH ont entrepris des démarches en vue de leur adhésion au SIAEP.

Réunion des correspondants « Défense » à AUGAN :

Rémy ONIMUS y a participé. Le Morbihan compte 7 000 militaires répartis sur 3 pôles LORIENT, VANNES et COETQUIDAN. Le Plan Ambition Armée Jeunesse 2022 y a été présenté ainsi que les journées nationales des réservistes. Il a été fait un retour d'expériences concernant le service national universel pour lequel le Morbihan est un département test cette année. Ce dispositif relève de l'Education Nationale et s'organise autour de 3 étapes clés : un séjour de cohésion de 12 jours puis mission d'intérêt général possible dans les communes ou associations et enfin un engagement volontaire.

Réunion souvenir français :

Franck MAGNEN et Rémy ONIMUS y ont assisté. Le but de l'association est d'honorer la mémoire des morts pour la France. En l'occurrence, le Comité s'occupe de l'entretien de leurs tombes. Le monument de la Grande Métairie a fait l'objet d'un rafraîchissement. Dans ce cadre, la plaque a été redorée. L'organisation d'une cérémonie en 2024 pour commémorer les 80 ans du drame a été

évoquée. Enfin, il est envisagé un projet de fusion entre le comité de ROCHEFORT EN TERRE et celui de QUESTEMBERG.

Réunion de la commission « aménagement et cadre de vie » de Questembert Communauté : Bénédicte GARÇON rend compte de la dernière réunion au cours de laquelle le bilan du comité depuis 1 an a été dressé. Les comptes rendus sont désormais envoyés en mairie. Il a été rappelé l'importance de la présence d'un représentant de chaque commune aux réunions. Les sujets abordés par cette commission sont vastes : PLUi, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), boucles de randonnées, navettes estivales.... Une taxe GEMAPI va être instituée, elle figurera sur la taxe foncière et sera de l'ordre de 4 à 6 € par foyer. La qualité des eaux doit en effet être améliorée avec cela nécessitera le recrutement d'agents. Un encart dans le bulletin municipal pourra en faire état.

Il a été mis en exergue que les échanges d'expériences entre communes sont à développer.

AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS :

- 10 novembre à 11 h 00 : préparation de la première réunion du comité énergie ;
- 11 novembre à 11 h 00 : cérémonie au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur ;
- 12 novembre 19 h 30 : réunion du comité biodiversité ;
- 17 novembre à 18 h 00 : réunion de la commission finances ;
- 29 novembre à 20 h 00 : réunion du Conseil Municipal.

Cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal : elle aura lieu le 08 janvier 2022 à 10 h 30 à la salle les Grées, sous réserve du contexte sanitaire. Il est proposé que lors de cette manifestation, René DANILET soit mis à l'honneur compte tenu de l'honorariat qui lui a été conféré, en sa qualité d'ancien élu. Un buffet pour les élus et les agents ainsi que leurs conjoints sera proposé à l'issue de cette cérémonie.

Rappel des dates des élections en 2022 :

Election présidentielle : 10 et 24 avril 2022 ; Elections législatives : 12 et 19 juin 2022.

Distribution du bulletin municipal : entre Noël et le 1^{er} de l'an.

Repas du CCAS : il aura lieu le 29 janvier 2022 à la salle les Grées.

Fait à PLUHERLIN, le 04 novembre 2021

Jean-Pierre GALUDEC
Maire de PLUHERLIN

